

UNE PATHOLOGIE POLITIQUE

Corrado Gini et la critique de la démocratie libérale

par Jean-Guy PRÉVOST*

La critique radicale des fondements de l'idéal démocratique, telle qu'elle s'exprimait au XIX^e siècle ou pendant la première moitié du XX^e, ou encore le refus explicite de la démocratie parlementaire au nom d'une démocratie plébiscitaire et autoritaire semblent relever d'un monde idéologique révolu, un monde dans lequel les mots « chef », « autorité », « ordre », « force », voire « dictature » (fût-elle « du prolétariat ») appartenaient encore au vocabulaire politique légitime. La défaite militaire des forces de l'Axe en 1945 et, plus encore, la chute du mur de Berlin en 1989 ont depuis conféré aux normes démocratiques une intangibilité inédite. Toute critique de la démocratie réellement existante ne peut en effet être aujourd'hui menée qu'au prix d'un hommage rendu, fût-ce du bout des lèvres, à la démocratie elle-même. Il n'est pas sûr, à tout prendre, que cette situation soit très éclairante. La compréhension du vocabulaire politique aujourd'hui légitime, des partages qu'il trace, des repères et des oppositions qu'il fixe, ne peut se satisfaire de cet œcuménisme lénifiant. Elle oblige au contraire à reconsidérer le point de vue et les arguments de ceux qui furent ses adversaires et ses censeurs les plus éloquents, les plus sévères et les plus réfléchis, et à examiner de quelle façon et dans quelle mesure le spectre des attitudes et des positions aujourd'hui admises s'y rattache, quelles traductions, quelles conversions et quels déplacements ont subi les problématiques.

Parmi les critiques formulées à l'encontre du suffrage universel et de la démocratie parlementaire, celles de l'Italien Corrado Gini, dont le souvenir tient d'abord au célèbre coefficient qui porte son nom¹ méritent une atten-

* Jean-Guy Prévost est professeur de science politique à l'Université du Québec à Montréal.
1. Le coefficient d'inégalité (ou rapport de concentration), dit de Gini, peut être défini

tion qu'elles n'ont pas reçue à ce jour. Figure dominante de la statistique administrative, universitaire et « scientifique social » de premier plan, expert internationalement reconnu, Gini (1884-1965) fut sans nul doute, aux côtés de Vilfredo Pareto (1848-1923), Gaetano Mosca (1858-1941) et Roberto Michels (1876-1936), l'une des figures dominantes de la science sociale italienne de la première moitié du xx^e siècle. Camilo Dagum, dans le prestigieux *New Palgrave Dictionary of Economics* n'hésite pas à le décrire comme un « véritable homme de la Renaissance »². Auteur « extraordinairement prolifique », Gini a en effet couvert un spectre passablement large de disciplines et de problèmes : une part substantielle de sa bibliographie de plus de 900 titres relève bien sûr de la méthodologie statistique proprement dite, mais nombreuses sont aussi ses contributions à la démographie, à la sociologie, à l'économie, à l'étude des phénomènes migratoires ou des populations primitives³. Les réseaux institutionnels dans lesquels Gini s'insérait apparaissent par ailleurs plus nombreux ou mieux structurés, et les positions qu'il y occupa, plus hégémoniques, que ceux auxquels ont pu se rattacher Mosca, Pareto ou Michels. Entrepreneur intellectuel de grande envergure, Gini fut professeur aux universités de Cagliari (1910-1913), de Padoue (1913-1925), puis de Rome (1925-1955), où il mit sur pied l'École de statistique (1927), puis la Faculté des sciences statistiques, démographiques et actuarielles (1936), directeur-fondateur du *Comitato Italiano per lo Studio dei Problemi della Popolazione* (CISP) et des revues *Metron*, *Genus* et *La Vita Economica Italiana*, maître d'œuvre du monumental *Trattato Elementare di Statistica*⁴. Sur le plan international, il œuvra à plusieurs occasions à titre d'expert auprès de la Société des nations (SDN)⁵ et participa très activement aux travaux de l'Institut international de statistique

comme la moitié de la moyenne arithmétique des valeurs absolues des différences entre toutes les paires d'une distribution donnée ou, en termes graphiques, le rapport de la surface comprise entre la courbe de concentration et la droite d'équidistribution à celle du triangle orthogonal situé sous celle-ci. Le coefficient de Gini est fréquemment utilisé aux fins de la comparaison de distributions de revenus, par exemple.

2. Camilo Dagum, « Corrado Gini », *The New Palgrave Dictionary of Economics*, London, Macmillan, 1987, p. 529.

3. On trouve une bibliographie des œuvres de Gini dans Vittorio Castellano, « Corrado Gini : a Memoir », *Metron*, 1965, 31 décembre, p. 2-84. Cette bibliographie comporte 87 « livres et notes de cours » et 827 « mémoires, notes et articles ».

4. *Metron*, une revue internationale de méthodologie statistique, fut fondée par Gini en 1920 et dirigée par lui jusqu'à sa mort. Elle existe toujours. *La Vita Economica Italiana*, une revue de conjoncture économique, vit le jour en 1926, sous le titre *Indici del movimento economico italiano*, et disparut en 1943. *Genus*, une revue publiant des travaux touchant autant à la démographie qu'à l'ethnologie ou à la biologie, a vu le jour en 1936 en tant qu'organe du CISP, un organisme de recherche généreusement financé par le gouvernement fasciste. Elle existe toujours. Le *Trattato Elementare di Statistica* fut publié en douze volumes, de 1934 à 1942, sous les auspices de l'ISTAT.

5. La contribution la plus significative de Gini sur ce plan fut « L'Enquête de la Société

(IIS). C'est largement en raison de cette situation que S. Lanaro lui décerne le titre de « père des sciences sociales italiennes »⁶. L'insertion de Gini dans la vie politique italienne de l'entre-deux-guerres, enfin, apparaît importante : à de nombreuses reprises, avant et après la marche sur Rome, il sert le gouvernement à titre d'expert⁷ ; il siège au Conseil supérieur de la statistique pendant plus de vingt ans et préside l'*Istituto centrale di Statistica* de sa fondation en 1926 à 1932 ; en 1925, il signe le *Manifeste des intellectuels fascistes* initié par le philosophe et ministre de l'Éducation Giovanni Gentile ; il est également l'un des dix-huit « Solons » chargés par Mussolini, la même année, de rédiger la « constitution fasciste » et devient par la suite une sorte de propagandiste de haut vol du régime fasciste. Cette implication évidente lui vaudra d'être suspendu de ses fonctions d'universitaire et de président de la *Società Italiana di Statistica* (SIS) au lendemain de la guerre⁸.

Les textes expressément consacrés par Gini à la critique de la démocratie constituent une part nettement circonscrite de son œuvre. Ils surviennent toutefois à des moments décisifs : les années d'édification du régime (avec sa participation à la Commission constitutionnelle de 1925 et la publication peu après, dans la revue américaine *Political Science Quarterly*, d'un article éloquent intitulé « The Scientific Basis of Fascism »)⁹, celles de l'alliance scellée dans le combat commun avec l'Allemagne nazie (avec, notamment, des titres comme « La lotta attuale tra popoli conservatori e popoli espansionisti » [1941] ou « La crisi della borghesia e il compito dei regimi totalitari » [1942]) et celles de l'*intermezzo* entre fascisme et république (avec la brochure *Problemi del dopoguerra*, parue en 1944). Issu du

des Nations sur la question des matières premières et des denrées alimentaires », qui donna lieu, dans le contexte volatile de l'après-guerre, à une controverse assez vive. Devant l'hésitation de la SDN à publier un texte dont certaines parties contredisaient sa politique, Gini obtint l'autorisation d'en faire paraître l'essentiel dans *Metron* (Vol. II, n^{os} 1 et 2, 1922). Cette publicité devait toutefois conduire le Conseil de la SDN à se raviser et à publier sous ses auspices le rapport intégral.

6. Silvio Lanaro, *Nazione e lavoro. Saggio sulla cultura borghese in Italia 1870-1925*, Venezia, Marsilio Editori, 1979, p. 44

7. Gini sera membre de plusieurs délégations et commissions d'experts italiennes : sur les approvisionnements (1917-1919), sur les problèmes de l'après-guerre (1918-1919), sur la réforme fiscale (1920-1921), sur l'industrie (1922), sur les matières premières (1922), sur le règlement de la dette (1925).

8. Gini survivra bien à cette éclipse. Il reprendra son enseignement en 1946 et redeviendra président de la SIS en 1949. *Metron* et *Genus*, dont la publication a été interrompue en 1942, recommenceront à paraître en 1949. Les vingt dernières années de la vie de Gini sont toutefois celles d'un savant désormais éloigné de la vie politique.

9. Renzo De Felice date de novembre 1926 le « Dix-huit Brumaire » de Mussolini, c'est-à-dire le passage effectif du vieux régime démocratique-libéral issu du Risorgimento au régime proprement fasciste et donc le terme d'une transition commencée au lendemain de l'assassinat du député socialiste Matteotti (juin 1924). Voir De Felice, *Mussolini il fascista. II : L'organizzazione dello Stato fascista 1925-1929*, Torino, Einaudi, 1995 (1968), p. 220-1.

mouvement nationaliste italien qui s'est développé au cours des deux premières décennies du siècle, Gini fait écho à la tradition antiparlementariste complexe et diverse qui a marqué l'Italie de l'après-Risorgimento¹⁰ ainsi qu'à la pensée politique et sociale qui voit dans le modèle cyclique, dont les titres de noblesse remontent à Machiavel, Polybe, Plutarque et Aristote, son schème d'intelligibilité privilégié. Mais, bien que ses origines politiques nationalistes fassent de Gini un *fiancheggiatore*, un de ces conservateurs ralliés au moment de la victoire (par opposition aux fascistes de la première heure)¹¹, sa critique de la démocratie ne prend pas la forme d'une réaction traditionaliste. Au contraire, elle participe pleinement de l'enthousiasme rationaliste caractéristique de l'esprit scientifique moderne.

Certes, cette critique s'appuie largement sur un fonds commun d'arguments développé dès l'avant-guerre, et auquel les lendemains difficiles de l'intervention italienne allaient donner une portée insoupçonnée. L'extension spectaculaire du suffrage au tournant du siècle, les plaidoyers en faveur de la représentation proportionnelle (dans certains cas, son instauration), le remplacement progressif des élites politiques traditionnelles par des « hommes de partis » au sens moderne du terme, le déplacement de la discussion depuis le parlement vers les états-majors de ces partis, tous ces éléments caractéristiques de ce que Bernard Manin appelle le passage de la démocratie parlementaire vers la « démocratie de partis », ont provoqué, notamment en Italie et en France, de très vives réactions¹². En témoignent, dans les années qui précèdent et qui suivent la Grande Guerre, une floraison d'ouvrages et d'articles destinés à combattre ou à défendre la démocratie, généralement définie par la combinaison du suffrage universel et du parlementarisme. En deçà et au-delà des Alpes, les auteurs de ces textes, certains très polémiques, d'autres de facture plus savante¹³, se citent, se critiquent, se regroupent suivant des lignes de partage similaires. Ainsi, la stigmatisation de l'atomisme libéral est sans aucun doute une convention du discours politique fasciste (et, en fait, de bien des courants critiques de la démocratie à partir du tournant du siècle)¹⁴, mais Gini lui donne un tour particulier lorsqu'il

10. Sur les divers courants de l'antiparlementarisme italien, on trouvera une synthèse dans Armando Patrucco, *The Critics of the Italian Parliamentary System, 1860-1915*, New York and London, 1992.

11. Sur le ralliement des nationalistes au fascisme, voir De Felice, *op. cit.*, ch. I et II.

12. Bernard Manin, *Principes du gouvernement représentatif*, Paris, Flammarion, 1996, p. 264-78.

13. Les deux textes fondateurs de l'étude des partis politiques, ceux de M. Ostrogorski (*La Démocratie et l'organisation des partis politiques*, Paris, Calmann-Lévy, 1903) et de R. Michels (*Les Partis politiques*, paru originalement en Allemagne en 1911, puis traduit en italien en 1912 et en français en 1914), relèvent eux aussi de ce contexte. La personne de Robert Michels, collaborateur des revues syndicalistes *Il Divenire Sociale* et *Le Mouvement socialiste*, illustre bien le caractère simultanément français et italien de ce débat.

14. Dans son ouvrage portant sur la « crise de la démocratie », Georges Guy-Grand montre

pose la question de la représentation politique comme un problème de calcul et de pondération des intérêts en jeu.

En effet, dans une conjoncture qui lui apparaît comme l'aube d'un âge post-démocratique et conformément à l'habitus « métreur » du statisticien, Gini propose une traduction de l'acte d'accusation dans des termes qui l'épurent et le durcissent. Il en résulte une « pathologie politique », que l'on pourrait définir, en paraphrasant les termes utilisés par Gini pour décrire le domaine de sa « pathologie économique », comme l'étude des causes de déséquilibre et des mécanismes de rééquilibrage de l'organisation politique des sociétés¹⁵. Tout comme la pathologie économique, issue du refus de la théorie économique traditionnelle ou « libériste » de prendre en compte le comportement économique réel des États, la pathologie politique adopte une position « réaliste », voire « naturaliste », au sens que peuvent avoir ces termes pour un élève de Pareto. À ceux qui font de l'opinion du plus grand nombre leur *ultima ratio*, Gini oppose les problèmes de mesure, de pondération et d'agrégation auxquels se heurte toute décision collective. La prise en compte de l'intensité des préférences, celle de l'équité intergénérationnelle, l'opposition entre intérêts individuels et collectifs, la définition problématique d'un bien commun, les rapports entre la complexité croissante des sociétés et le rôle de l'autorité politique, le paradoxe de Condorcet : sont présents, à un degré ou à un autre, chez le Gini des années du fascisme, tous ces thèmes dont se nourrira la science politique de l'après-1945 et qui reprennent, en le dépouillant de sa dimension normative et en le ramenant brutalement sur le seul terrain du fait, le topos classique de « l'ordre politique juste ».

LA CRITIQUE DE L'ÉGALITÉ DÉMOCRATIQUE

« Les fondements scientifiques du fascisme » : ainsi Gini intitule-t-il la conférence qu'il prononce à Washington en 1925, au cours d'un voyage effectué à titre de chef des experts de la Délégation italienne pour le règle-

que cette critique de l'atomisme rassemble à la fois « la plus extrême-droite » (Charles Maurras, Georges Deherme) et « la plus extrême-gauche » (Georges Sorel, Édouard Berth). Georges Guy-Grand, *Le procès de la démocratie*, Paris, Armand Colin, 1911. Notons que l'idée d'une convergence entre ces deux courants, qui a passablement suscité la discussion depuis la parution des ouvrages de Zeev Sternhell (qui voit dans l'idéologie fasciste une synthèse entre le nationalisme intégral et la révision antimatérialiste du marxisme – en somme, Barrès plus Sorel), semblait évidente à Guy-Grand.

15. Corrado Gini, *Prime linee di patologia economica*, Giuffrè, Milano, 1935, p. 725-6.

ment des dettes envers l'Amérique¹⁶. Quelques mois auparavant, il avait siégé à la Commission présidentielle pour l'étude des réformes constitutionnelles et y avait présenté un rapport minoritaire ayant trait à la réforme du système bicaméral¹⁷. Nous sommes ici au cœur de la période de transition entre les régimes démocratique-libéral et autoritaire : Gini admet franchement le caractère révolutionnaire et minoritaire de la conquête du pouvoir par Mussolini (il la décrit comme « une succession de coups d'État »), il parle du fascisme comme d'une « expérience », terme qui évoque tout à la fois la nouveauté du phénomène et l'intérêt qu'il revêt pour la science politique¹⁸. L'accession puis le maintien au pouvoir du Parti fasciste ne démontrent-ils pas, demande Gini, « à tout le moins l'insuffisance, sinon l'inexactitude, des prémisses qu'adopte le monde de la science comme fondement de la théorie et de la pratique politiques » ?¹⁹

La « première et la plus évidente » de ces prémisses affirme que « le gouvernement devrait reposer sur le consentement de la majorité des citoyens et interpréter la volonté de cette majorité ». Or, les événements italiens des années 1920-1925 nous montrent plutôt une minorité fasciste, « prête à se battre et à mourir plutôt qu'à renoncer au pouvoir », aux prises avec une majorité disparate, dont « les éléments étaient plus ou moins ouvertement opposés au fascisme, mais n'ont pas manifesté un intérêt comparable dans l'affrontement ». La falsification qu'impose l'expérience historique au postulat initial tient à ce que ce dernier admet implicitement que majorité et minorité éprouvent et manifestent à l'égard des problèmes à propos desquels elles se constituent un intérêt, sinon proportionnel à leur poids numérique respectif, du moins d'un ordre de grandeur comparable. Cet a priori égalitaire n'a pas pour objet des individus particuliers (personne ne nie que d'un individu à un autre, les intérêts et le degré de participation politique varient), mais bien la « moyenne » de la majorité et de la minorité. Le droit de la majorité sur lequel repose la théorie démocratique peut donc être redéfini comme « le postulat de la suprématie des intérêts, suivant lequel

16. La version publiée est parue dans *Political Science Quarterly*, vol. 42, n° 1, mars 1927, p. 99-115.

17. Cette commission, communément appelée du nom de son président, le philosophe Giovanni Gentile, ou commission des XVIII (suivant le nombre de ses membres) ou encore des Solons, fut constituée par décret présidentiel le 31 janvier 1925 et son rapport fut déposé en juillet de la même année sous le titre : *Relazioni e proposte della Commissione presidenziale per lo studio delle riforme costituzionali* (Roma, Provveditorato generale dello Stato, 1925). Les deux thèmes de ses travaux avaient trait aux rapports entre pouvoir exécutif et pouvoir législatif et aux rapports entre, d'une part, l'État et, d'autre part, les citoyens considérés en tant qu'individus et en tant que membres d'associations diverses.

18. « Le fascisme est considéré comme une expérience dont le succès éventuel pourrait exercer une grande influence sur le développement politique d'autres nations. » « The Scientific Basis of Fascism », p. 109.

19. *Ibid.*, p. 99.

le gouvernement doit être administré par la partie de la population qui représente les intérêts prédominants »²⁰. La combinaison du suffrage universel (masculin) et du mode de scrutin proportionnel en constitue la traduction institutionnelle la plus pure²¹. Ce principe peut certes s'avérer une approximation satisfaisante en bien des circonstances. Même si l'hypothèse d'un ordre de grandeur proportionnel entre l'importance numérique des parties et la magnitude de leurs intérêts respectifs ne se réalise que rarement, l'introduction de correctifs permet souvent de prendre la mesure de ceux-ci, indépendamment des tailles de la majorité et de la minorité : l'inégale répartition des ressources matérielles – à la limite l'achat de votes –, le travail de propagande peuvent jouer ce rôle. En certaines circonstances, toutefois, les questions en jeu ont un caractère à ce point vital et fondamental que ni la persuasion ni l'intérêt matériel ne suffiront à traduire correctement l'équilibre réel :

En aucune façon ne peut-on, du point de vue moral comme du point de vue politique, justifier un état de choses tel qu'un individu dont les intérêts subissent, en raison d'une mesure ou d'un programme gouvernementaux donnés, un préjudice équivalant à, disons, dix unités monétaires doive s'incliner devant deux autres individus auquel cette mesure ou ce programme profitent à raison, disons, de trois unités monétaires²².

Le défaut du postulat démocratique tient donc à ce qu'il néglige de prendre en compte l'intensité des préférences, en somme à ce qu'il compte les voix au lieu de peser les intérêts. L'équivalence grossière qu'il trace accorde aux intérêts de la minorité numérique un poids proportionnel à sa taille, soit 1/3, alors qu'une pondération adéquate lui reconnaîtrait une prépondérance, ici 5/8. Le même argument réapparaît, à un moment où les circonstances politiques sont tout autres, dans la brochure *Problemi del dopoguerra*, publiée en 1944. Dans la section intitulée « Nombre des votants et poids des intérêts représentés », Gini donne l'exemple d'une mesure qui offrirait un avantage « d'intensité 1 » pour 90 % des votants et un dommage « d'intensité 20 » pour les 10 % restants : la mesure recueillerait une majorité impressionnante ; l'ensemble des votants en retirerait toutefois non pas un avantage mais bien un dommage dont l'intensité peut être mesurée ($[20 \times 10] - [1 \times 90] = 110$)²³. Le recours à la violence (ou à tout le moins la désobéissance civile) de la part d'une minorité numérique dont le poids des

20. *Ibid.*, p. 99-100.

21. En Italie, le suffrage (quasi) universel masculin fut adopté en 1912. La représentation proportionnelle, quant à elle, fut introduite en 1919 et abrogée en 1923 ; elle fut remplacée par la loi majoritaire qui allait assurer la prépondérance du parti national fasciste.

22. *Ibid.*, p. 102.

23. *Problemi del dopoguerra*, Roma, Migliaresi, 1944, p. 61-62. La réitération de l'argument dans deux conjonctures radicalement différentes nous interdit de lui attribuer un caractère opportuniste ou apologetique.

intérêts serait toutefois prépondérant y est à nouveau évoqué, comme une sorte de mécanisme homéostatique assurant, lorsque les autres – propagande, corruption – ne parviennent à le faire, la représentation adéquate de cette prépondérance²⁴. Dans ce texte postérieur au renvoi de Mussolini, les solutions envisagées par Gini pour pallier au problème de nivellement des préférences sont évidemment d'un autre ordre que celles avancées en 1925 ; nous y reviendrons plus loin. L'important est de noter que le diagnostic d'une distorsion des préférences réelles par l'égalité juridique des suffrages est maintenu.

L'équation « une personne-un vote » repose par ailleurs sur une vision atomiste de la société, qui fait de celle-ci « un agrégat d'individus devant veiller à leurs intérêts » et de l'État « une émanation des volontés individuelles ayant pour fonction d'éliminer les conflits entre les intérêts des individus ». En raison de cet individualisme méthodologique, elle ne peut donc prendre en compte la nation, entendue comme organisme distinct, doté d'une vie et d'intérêts propres : de fait, elle n'accorde considération qu'aux intérêts de la génération présente ou, du moins, suppose qu'il y a toujours concordance entre les désirs de la génération présente et les intérêts des générations futures. Or, il peut très bien arriver que les uns et les autres s'opposent, à tout le moins qu'ils diffèrent en intensité, sinon quant à leur direction²⁵. *La démocratie, du fait de la conception atomiste qui la soutient, comporte donc un second défaut majeur : elle ne prend pas en compte le problème de l'équité intergénérationnelle.* Par là, elle encourage l'hédonisme et l'apathie caractéristiques de la société bourgeoise en déclin et dont l'une des manifestations les plus claires réside dans la diminution des naissances, à laquelle Gini attribue une série de conséquences négatives. La comparaison entre les politiques démographiques des nations démocratiques et celles des nations totalitaires illustre ce défaut. Les premières demeurent centrées sur les générations présentes : elles ont pour objectif une population stationnaire, envisagent avec sympathie le contrôle des naissances et voient dans le transfert de ressources vers les familles avec enfants la solution la plus juste au problème de la diminution des naissances. Les secondes prennent en compte les générations futures : elles visent à la croissance de la population et combinent aux transferts de ressources des mesures nettement coercitives²⁶. À la différence des individus pour qui « l'avenir est bref et incertain » et l'écart entre la valeur des biens présents et celle des biens

24. Gini évoque l'annexion de Fiume et cite les exemples donnés par le théoricien américain de l'opinion publique A. L. Powell dans son ouvrage de 1923, *Public opinion in war and peace* : le mouvement des suffragettes anglaises, la résistance des Américains blancs des États du sud à l'exercice du droit de vote par les Noirs, la rébellion irlandaise.

25. « The Scientific Basis of Fascism », p. 102-103.

26. Gini joua un rôle important dans la définition et la défense de la politique démographique mussolinienne. Voir notamment : *Le basi scientifiche della politica della popolazione*, Cata-

futurs évalué à l'aune de ce qu'il leur en coûte pour renoncer aux premiers en attendant que les seconds adviennent, l'État, dont l'existence est « au moins en théorie, infinie », peut considérer les générations à venir au même titre que les présentes²⁷.

Cette critique peut être interprétée dans une large mesure comme la reprise formalisée et systématique des termes dans lesquels, à la veille de la Première Guerre mondiale, le mouvement nationaliste italien discutait la question des rapports entre nationalisme et démocratie²⁸. Indépendamment des positions que prendront les participants à ce débat (on peut, reprenant la tripartition suggérée par P. M. Arcari, distinguer entre les « démocrates » pour qui les deux termes sont nécessairement compatibles, les « réactionnaires » favorables à un nationalisme aristocratique et les « équidistants », qui refusent de choisir entre des positions leur paraissant trop intransigeantes)²⁹, le fait est qu'il se déroule dans l'écho du procès impitoyable qu'en France intentent à la démocratie des adversaires aussi résolus que les monarchistes de l'Action française dirigés par Charles Maurras, les syndicalistes

nia, Studio editoriale moderno, 1931 et « The Italian Demographic Problem and the Fascist Policy on Population », in Tomaso Sillani (éd.), *What is Fascism and Why ?*, London, Ernest Benn Limited, 1931, p. 189-200. Sur la critique des politiques démographiques des nations démocratiques, voir « La politica demografica delle democrazie », *Genus*, IV, 3-4, 1940, p. 117-124, consacré essentiellement à la Suède et au rapport Myrdal, et « La crisi della borghesia e il compito dei regimi totalitari », *Archivio di Studi Corporativi*, XIII, 2-3, 1942, p. 289-313, qui reproduit le texte d'une conférence prononcée à Berlin le 6 février 1942. Carl Ipsen a étudié la politique démographique de l'Italie fasciste et mis en relief le rôle de Gini, à titre de théoricien et de statisticien d'État, dans *Dictating Demography. The Problem of Population in Fascist Italy*, Cambridge, Cambridge University Press, 1996. Dans un article récent, Ipsen définit les rapports entre Gini et Mussolini dans les termes suivants : « Si Gini avait certainement l'oreille du Duce [...], je dirais que l'influence de Mussolini sur Gini fut plus forte que celle de Gini sur Mussolini, l'insistance du dictateur semblant avoir convaincu le professeur d'abandonner une part de son scepticisme à l'endroit de l'efficacité des mesures pro-natalistes. » (Carl Ipsen, « Population Policy in the Age of Fascism : Observations on Recent Literature », *Population and Development review*, 24, 3, September 1998, p. 590.)

27. *Le basi scientifiche della politica della popolazione*, p. 150.

28. Dans son ouvrage intitulé *Il Problema della democrazia dopo l'unità* (Istituto nazionale fascista di cultura, Roma, 1934), Rodolfo de Mattei trouve pour sa part dans les débats italiens des dernières décennies du XIX^e siècle une première élaboration des critiques auxquelles la « démocratie centralisée » mise en avant par Mussolini apportait une « solution totalitaire » (p. 123-9). On trouve par exemple dans les écrits de Domenico Zanichelli, professeur de droit constitutionnel à l'Université de Sienne, des déclarations en faveur de la « représentation des intérêts sociaux », qu'il distingue de celle des individus (« Nazione e democrazia », in *Studi politici e storici*, Bologna, Zanichelli, 1893, p. 80).

29. Paola Maria Arcari, *Le elaborazioni della dottrina politica nazionale tra l'unità e l'intervento, 1870-1914*, Case editrice Marzocco, Firenze, 1934-1939, p. 779-801, *passim*. La sympathie pro-fasciste de cet ouvrage, qui constitue l'une des sources majeures sur le sujet, est indéniable, comme en témoigne son schème central qui voit dans le mussolinisme la synthèse qui permet de dépasser le nationalisme (thèse) et le syndicalisme (antithèse). En langue anglaise, l'ouvrage de référence est celui d'Alexander J. De Grand, *The Italian*

inspirés par l'œuvre de Georges Sorel ou, dans une moindre mesure, les individualistes conservateurs comme Émile Faguet³⁰. Dans l'ouvrage majeur établissant la position des « nationalistes démocrates », *Il nazionalismo e i partiti politici* du sociologue Scipio Sighele (qui démissionnera de l'Association nationaliste italienne après le congrès de Florence), aussi bien que dans les articles « réactionnaires » publiés dans les pages d'*Idea Nazionale* ou de *La Lupa*, on retrouve une description de la démocratie comme « arithmétique des bulletins de vote » ou « somme des égoïsmes mesquins »³¹. Soucieux de ce que « des sphères intellectuelles aristocratiques et du milieu étroit des oligarchies politiques la doctrine nationaliste doit descendre vers le cœur de la multitude, où elle trouvera son point d'appui le plus sûr et le plus fort », Sighele voit dans le citoyen « un actionnaire, qui a droit de vote dans les assemblées de la société à laquelle il appartient », mais il est conscient de la difficulté à concilier d'une part, « le principe mathématique du droit du nombre », qui tend à réduire le politique à l'administratif, à l'économique et au contractuel, avec, d'autre part, l'existence d'intérêts non économiques, les idées de nécessité historique et de destin collectif consubstantielles au nationalisme³². C'est justement cette opposition qui structurera l'argumentation des deux rapports de la Commission de 1925. Ainsi, celui du conseiller d'État Domenico Barone (« Sui rapporti fra Potere Esecutivo e Potere Legislativo ») lie-t-il le principe du suffrage universel et l'égalité juridico-politique qu'il traduit, à une conception utilitariste de la politique, qui réduit celle-ci à un moyen de « satisfaire adéquatement la plus grande somme d'intérêts individuels », et lui oppose-t-il une vision suivant laquelle l'État n'est plus « la somme mais la synthèse des intérêts » et « poursuit des fins qui lui sont propres, de caractère supérieur et permanent, de caractère moral et idéal plutôt qu'économique et matériel »³³. Celui du professeur Gino Arias (« Sul problema sindacale e sull'Ordinamento Corporativo ») brosse pour sa part un tableau des critiques qui, en Italie comme en d'autres

Nationalist Association and the Rise of Fascism in Italy, Lincoln and London, University of Nebraska Press, 1978.

30. Émile Faguet (1847-1916), professeur de lettres à la Sorbonne, est l'auteur de nombreux ouvrages politiques au tournant du siècle.

31. Arcari, *ibid.*, p. 786-7.

32. Sighele Scipio, *Il nazionalismo e i partiti politici*, Fratelli Treves, Milano, 1911, p. 189-190. Parmi les auteurs cités par Sighele, outre Maurras et Sorel, on trouve Georges Deherme (*La démocratie vivante*, Paris, Grasset, 1909) – auteur opposé au suffrage universel et au parlementarisme (il parle du « fétichisme mathématique » sur lequel est fondé le premier et voit le second comme la « démocratie morte », p. 24) et favorable à un corporatisme chapeauté d'une dictature – et Émile Faguet (*Le culte de l'incompétence*, Paris, Grasset, 1910), favorable à une « démocratie aristocratique ».

33. *Relazioni e proposte della Commissione presidenziale per lo studio delle riforme costituzionali*, p. 53-54.

pays, ont été formulées, depuis son adoption, à l'encontre du principe de la représentation politique individualiste³⁴.

Pour ces auteurs comme pour leur collègue Gini, l'introduction d'une forme de représentation organique fondée sur les corporations professionnelles apparaît comme la solution la plus adéquate aux problèmes de pondération des préférences d'intensité variable. On pourrait dire qu'elle a pour objet de substituer à l'égalité arithmétique du postulat, une forme d'égalité géométrique assurant une proportionnalité entre le poids politique exercé par les individus et « l'importance qu'ils assument dans la vie de l'État »³⁵. Plus précisément, il s'agit de tempérer l'une par l'autre et ainsi d'équilibrer la représentation des intérêts individuels et celle des intérêts collectifs ou de l'État. Pour Gini, dans son rapport minoritaire de 1925, le système bicaméral permet d'assurer cet équilibre. Les intérêts individuels continueraient à s'exprimer à la Chambre basse, élue sur une base territoriale, tandis que les intérêts de l'État seraient logés à la Chambre haute, par la nomination de représentants des catégories professionnelles : dans la première, les individus sont représentés à titre de citoyens ; dans la seconde, ils le sont à titre de producteurs³⁶. Il faudrait toutefois éviter de réintroduire, au sein de la représentation organique, le principe de la majorité numérique :

34. Voir la section intitulée « Il principio individualistico nella rappresentanza politica », *ibid.*, p. 130-132. L'auteur, qui enseignait à l'Université de Gênes, évoque aussi dans ces pages les critiques convergentes de l'individualisme démocratique formulées par Maurras et Sorel.

35. « The Scientific Basis of Fascism », p. 106. Gini cite ici un extrait de son rapport minoritaire « Sulle riforme legislative proposte dalla Commissione dei XVIII », in *Relazioni e proposte della Commissione presidenziale per lo studio delle riforme costituzionali*, p. 191. Bernard Manin décrit dans les termes suivants la différence entre les deux types d'égalité : « La culture grecque distinguait deux types d'égalité : l'égalité arithmétique, d'une part, qui se trouvait réalisée lorsque les membres d'un ensemble recevaient tous des parts égales de la chose distribuée [...] et, d'autre part, l'égalité géométrique ou proportionnelle que l'on obtenait en attribuant aux individus des parts dont les valeurs présentaient le même rapport que les individus, ceux-ci étant évalués ou estimés d'un point de vue quelconque. Soit, par exemple, deux individus, A et B, et deux parts d'un bien quelconque, a et b. Il y avait, disait-on, égalité arithmétique si a était égal à b, et égalité géométrique si le rapport des valeurs entre les individus était égal au rapport des valeurs entre les parts ($A/B = a/b$). » *Principes du gouvernement représentatif*, Paris, Flammarion, 1996. p. 54.

36. La majorité de la Commission des XVIII proposait pour sa part d'altérer les deux Chambres : introduire une représentation organique à la Chambre des députés, tout en y maintenant en partie une représentation territoriale ; maintenir pour l'essentiel la composition de la Chambre haute (les sénateurs étaient nommés par le Roi), tout en y ajoutant une certaine dose de représentativité. Pour Gini, cette solution comporte deux inconvénients : elle est déséquilibrée, en ce sens qu'elle n'accorde pas suffisamment de poids aux intérêts individuels ; en réunissant dans un même lieu représentation individuelle et représentation organique, elle risque de voir la seconde se corrompre au contact de la première (*ibid.*, p. 193). Lors de sa réunion d'octobre 1925, le Grand Conseil fasciste se prononça en faveur de la solution Gini : « la Chambre devait assurer la représentation des idées et le Sénat celle des intérêts » (De Felice, *Mussolini il fascista*, II, p. 315).

les petits producteurs y jouiraient alors d'un pouvoir sans commune mesure avec leur poids économique réel, au détriment des grands intérêts agricoles ou industriels³⁷. En effet, si les relations entre citoyens sont par définition fondées sur l'égalité (arithmétique), la production répond au contraire à une hiérarchie fonctionnelle (qui doit s'exprimer dans une égalité géométrique). La prise en compte des intérêts à long terme suppose pour sa part une redéfinition des rapports entre les pouvoirs exécutif et législatif, dans le sens d'une émancipation du premier à l'endroit des majorités parlementaires fluctuantes. Gini écrit à ce propos que le gouvernement est

une agence destinée non pas à satisfaire les souhaits fluctuants de majorités numériques ou de groupes d'intérêts imposants, mais à réaliser un programme correspondant aux intérêts de l'organisme national. En conséquence, il existe une tendance à libérer l'administration du contrôle constant des majorités parlementaires. Une fois le programme de l'administration approuvé, celle-ci dérive dès lors son autorité du programme lui-même et ne peut permettre à d'autres d'interférer dans la mise en œuvre de ce programme³⁸.

Ce sentiment d'une nécessité de renforcement du pouvoir exécutif découle bien entendu du jugement négatif porté sur l'histoire parlementaire récente de l'Italie et la reconfiguration des rapports entre le cabinet et les Chambres avait constitué, comme l'indiquait son président Gentile, l'un des deux sujets majeurs des travaux de la Commission de 1925.

LA CRITIQUE DU GOUVERNEMENT PARLEMENTAIRE

L'avènement du fascisme se caractérise de fait par une « concentration du pouvoir » : l'autorité accrue du Président du Conseil l'amène peu à peu à assumer, « à toutes fins pratiques, les fonctions de la dictature ». Cette extension des fonctions de l'État répond selon Gini à la complexité croissante de la société. Ainsi, « la densité de plus en plus grande des populations, la multiplication de tous les moyens de communication, la subdivision croissante du travail, le raffinement toujours plus marqué du sentiment économique des individus, le développement des facultés d'anticipation » suscitent des phénomènes comme les revendications protectionnistes, tant en matière de commerce que d'immigration, ou l'appel à l'intervention du gouvernement dans les conflits entre capital et travail³⁹. Cet interventionnisme dont

37. « Sulle riforme legislative proposte dalla Commissione dei XVIII », p. 192-193.

38. « The Scientific Basis of Fascism », p. 103.

39. « The Scientific Basis of Fascism », p. 107-108.

n'arrive pas à rendre compte la théorie économique libérale n'est en aucune façon propre à l'Italie fasciste : au contraire, il correspond à la pratique économique de la plupart des États durant et depuis la Grande Guerre. Toutefois, une coordination efficace de ces nouvelles fonctions de l'État, qui donnent lieu à un ensemble extrêmement complexe de mesures diverses, exige à son tour une forme de contrôle central. Cette croissance historique de l'interventionnisme et du rôle de coordination du gouvernement en matière de politique économique s'apparente selon Gini à l'importance croissante des fonctions de coordination et de contrôle du cerveau lorsqu'on passe des organismes biologiques inférieurs aux supérieurs. Or, « plutôt qu'à un parlement dans un régime représentatif, le cerveau des vertébrés supérieurs semble devoir être comparé avec justesse à un gouvernement qui, des diverses parties du territoire reçoit les informations, prête l'oreille à leurs désirs, mais se réserve l'autonomie de décider dans l'intérêt collectif de l'organisme »⁴⁰. Gini ne s'en tient toutefois pas à cette analogie organiciste : tout comme la critique du principe de l'égalité démocratique reposait sur une mise au jour du caractère unidimensionnel de la traduction qu'il offrait des préférences individuelles (celles-ci étaient dénombrées, mais leur intensité n'était pas mesurée), celle du parlementarisme insiste sur l'incapacité des assemblées délibératives à dégager des programmes qui à la fois soient cohérents et correspondent aux vœux de la majorité. En effet, « toutes les délibérations collectives qui résultent de votes pris à la majorité sur des points séparés d'une mesure ou d'un programme » se heurtent, nous dit Gini, au problème de l'agrégation des préférences. On peut voir ici une variation sur le thème du célèbre paradoxe de Condorcet (auquel Gini ne se réfère pas nommément), dont la reprise donna lieu, dans les années 1950, au théorème d'impossibilité d'Arrow⁴¹ :

Quand la collectivité est d'au moins trois personnes et que les points sur lesquels on vote sont au nombre d'au moins trois, on ne peut exclure la possibilité suivante : alors que chacun des votants défend une solution cohérente et applicable, la combinaison de leurs votes résulte, au contraire, en l'approbation d'un programme ou d'une mesure incohérents et inapplicables. Supposons que le premier électeur ait sur les trois points une solution cohérente que nous représenterons par les lettres A, B, C ; le second, une autre solution, mais tout aussi cohérente, que nous représenterons par les lettres A, b, c ; le troisième, une autre solution encore, également cohérente, représentée par les lettres a, B, c. Il en résultera que la solution recueillant la

40. *Prime linee di patologia economica, op. cit.*, p. 679.

41. On trouvera une présentation et une analyse remarquables du paradoxe de Condorcet et du théorème d'Arrow dans la première partie de l'ouvrage de Pierre Favre, *La décision de majorité*, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 1976. Il est difficile de savoir si Gini connaissait directement les œuvres de Condorcet. Il cite au moins une fois les travaux de Condorcet sur le calcul des probabilités, mais c'est à l'occasion d'une leçon professée en 1956.

majorité des voix sera A, B, c, qui est différente de chacune des solutions proposées et qui peut ne pas être complètement cohérente. À mesure que croissent le nombre de points soumis au vote et le nombre de votants, croît également la probabilité d'une solution incohérente.

Pour éviter un tel inconvénient, on peut, après avoir voté sur les points pris séparément, voter sur la solution d'ensemble. L'approbation d'une solution incohérente et inapplicable, que l'on peut ainsi éviter, ne représente plus qu'une éventualité extrême ; l'éventualité la plus probable est que l'on approuve par parties une solution certes cohérente et applicable, mais moins efficace que toutes ou, du moins, qu'une grande partie des solutions proposées par chacun ; et dans un tel cas, la solution est approuvée dans son ensemble comme la seule possible.

Le plus souvent, on ne vote pas séparément sur chacun des points particuliers de la solution, mais directement sur la solution d'ensemble ; pour obtenir une majorité, il est nécessaire d'en arriver à une solution conciliante, qui représente le dénominateur commun minimum de toutes les solutions mises de l'avant par les individus. La solution se résout alors en propositions générales et en recommandations qui ont l'allure de lapalissades. Là réside la raison fondamentale de l'inefficacité des assemblées délibératives de tous les pays, de toutes les nations, de tous les temps. Après de longues et difficiles discussions, elles approuvent des mesures qui sont en fait de simples palliatifs ou concluent par des affirmations de principe qui sont de purs truismes⁴².

On pourrait dire, en recourant au langage développé un peu plus tard par Arrow, que Gini résout le problème d'incohérence des préférences collectives de la façon la plus simple, c'est-à-dire en violant la condition d'exclusion de la dictature. Il est bon de rappeler ici le contexte dans lequel s'articule cette critique du parlementarisme. L'article de Gini contenant l'extrait cité plus haut parut d'abord en Allemagne, dans *Weltwirtschaftliches Archiv*, en septembre 1941, et une version italienne en fut publiée dans l'*Archivio di Studi Corporativi*, à la fin de la même année. La conclusion, qui impute tous les grands conflits de l'histoire de l'Europe moderne aux plans égocentriques de l'Angleterre, montre bien en quoi il constitue une contribution intellectuelle de Gini à l'effort de guerre nazi-fasciste. La critique de l'incohérence à laquelle sont condamnées les assemblées délibératives ayant à se prononcer sur une pluralité d'options vise en premier lieu le « parlementarisme scientifique » : Gini fait ici référence aux conférences internationales d'experts, fréquentes pendant l'entre-deux-guerres, et caractérisées par lui comme un double déplacement du système parlementaire, « du terrain politique vers le terrain technique et de l'arène nationale vers l'arène internationale »⁴³. Examinant particulièrement les travaux de la

42. « La lotta attuale tra popoli conservatori e popoli espansionisti e l'evoluzione organica delle nazioni », *Archivio di Studi Corporativi*, XII, III, 1941, p. 410-411. Notre traduction.

43. *Ibid.*, p. 409.

X^e Conférence des Hautes études internationales tenue à Paris en 1937, Gini note l'impraticabilité des décisions ayant obtenu la plus large adhésion⁴⁴. À première vue, ce parlementarisme scientifique réunit pourtant, en théorie, les conditions du succès, en raison de la haute compétence des participants et de leur idéal scientifique commun. Si lui-même bute sur l'incontournable problème de la définition d'une volonté majoritaire cohérente, qu'en sera-t-il alors des assemblées – internationales ou nationales – dont les fins sont immédiatement politiques ? La solution à cette impasse réside justement, selon Gini, dans une rigoureuse distinction entre la délibération et la décision : la première est l'affaire des assemblées, la seconde, du gouvernement. Or, la forme de gouvernement la plus susceptible d'échapper au problème de définition des préférences est bien sûr celui d'un seul, la dictature⁴⁵.

Le fractionnement des partis caractéristique de la situation parlementaire de l'Italie pré-fasciste, avec pour conséquences l'impossibilité de dégager une majorité stable et la succession de décisions contradictoires, illustre concrètement le phénomène formalisé par Gini et la dictature apparaît dans cette perspective comme l'unique voie de sortie, « l'épilogue naturel de la démocratie dégénérée »⁴⁶. En fait, il ne s'agit pas tant, dit Gini, du nombre des fractions et des partis que de la diversité des programmes et de l'antagonisme des personnes (en d'autres termes, leur incapacité à se mettre d'accord sur un compromis)⁴⁷. La brochure *Problemi del dopoguerra*, d'où sont tirées ces remarques, est publiée à Rome un an après la chute de Mussolini et deux mois après le départ des Allemands ; son intérêt tient justement à ce que, devant la situation résultant de la chute du fascisme puis du retrait du gouvernement Badoglio et de l'occupation militaire, il était impératif de repenser la configuration des institutions politiques en prenant en compte tant les excès qu'avait illustrés la dictature récente que les faiblesses du régime démocratique dont elle avait justement émergé. Or, bien que Gini y insiste plus sur les inconvénients de la dictature que sur ses avantages et qu'il use de l'adjectif « totalitaire » comme d'un terme dépréciatif, son analyse de la démocratie et les remèdes qu'il propose s'appuient largement, comme en témoignent les références apparaissant en

44. *Ibid.*, p. 416.

45. *Ibid.*, p. 412.

46. *Problemi del dopoguerra*, p. 58.

47. *Ibid.*, p. 56. Notons que cette remarque de Gini est en accord avec les recherches ultérieures sur les propriétés mathématiques du paradoxe de Condorcet. Dans le cas de 3 votants et 3 options, sa fréquence d'apparition est de 5,6 % et celle-ci s'élève jusque vers 8,8 % lorsqu'on augmente le nombre de votants ; mais « [...] la fréquence d'apparition de l'effet Condorcet augmente très vite lorsqu'on accroît, non plus le nombre de votants, mais le nombre des options qu'il s'agit de classer : la probabilité tend alors vers 100 %. » Favre, *La décision de majorité*, p. 45-46.

bas de page⁴⁸, sur la critique développée par lui au cours du *ventennio* fasciste.

On peut distinguer, dans l'analyse de la démocratie moderne, deux exigences auxquelles doivent répondre les institutions : la légitimité (les gouvernants devraient avoir obtenu le consentement des gouvernés) et la représentativité (les gouvernants devraient « ressembler » aux gouvernés, i.e. la classe des représentants constituer un échantillon raisonnablement fidèle de celle, par définition plus vaste, des représentés). Le défaut du modèle démocratique était, selon le Gini de 1925, de fonder la représentation sur une double simplification de la réalité : celle de l'égalité arithmétique des individus et celle d'une prise en compte, suivant la logique atomiste et contractualiste du libéralisme, des seuls intérêts de ceux-ci. Le modèle corporatiste offrait pour sa part la possibilité d'une représentation beaucoup plus adéquate : il distinguait, pour chaque individu, entre le citoyen auquel était reconnu l'égalité juridique et le producteur dont le poids était fixé par la place qu'il occupait dans une hiérarchie fonctionnelle. La distinction entre les intérêts des individus aujourd'hui vivants et ceux de la nation envisagée comme entité destinée à leur survivre était assurée pour sa part par l'émancipation du pouvoir exécutif à l'égard des majorités parlementaires, en d'autres termes la dictature. Ce gain sur le plan de la représentativité impliquait un certain coût sur le plan de la légitimité : Gini reconnaissait que le coup d'État mussolinien s'était fait en l'absence du consentement de la majorité⁴⁹. Le contexte de 1944 interdisait bien sûr une telle issue : ceci obligera Gini non pas à renoncer à sa critique de la démocratie, mais plutôt à la développer dans une direction qui lui permette de rendre compte du phénomène dictatorial. Notre propos n'est pas ici de décrire le détail des propositions politiques soumises en cette occasion par Gini, mais seulement de mettre en relief la façon dont cette critique « constructive » de la démocratie prolonge celle des années précédentes.

Le point de départ en est l'examen des effets de l'extension progressive du suffrage sur la qualité de la représentation. En faisant passer le corps de citoyens de quelques centaines de milliers de personnes à quelques dizaines (et dans certains cas plus d'une centaine) de millions, on a dû augmenter à la fois le nombre des représentants et le nombre d'électeurs représentés par chacun d'eux. Du coup, la discussion au sein des assemblées est devenue

48. Gini use beaucoup de l'auto-citation. Tant dans *Problemi del dopoguerra* que dans ses textes ultérieurs et dans les bibliographies qui furent publiées de son vivant, il revendique tous ses écrits, ce qui témoigne à la fois d'une continuité de pensée et d'une forme d'intégrité morale (il est courant, chez les intellectuels italiens de l'après-guerre, de passer sous silence leurs contributions des années du régime fasciste).

49. « The Scientific Basis of Fascism », p. 100. Il ajoutait que ce consentement était en fait anticipé.

plus ardue et le travail de représentation des premiers par les seconds plus difficile, en raison de la distension du lien entre électeurs et élus et de l'hétérogénéité plus grande de ceux-ci. Aux assemblées réduites représentant des populations passablement homogènes se sont substituées des assemblées nombreuses siégeant au nom de masses hétérogènes. Les dysfonctionnements qu'elles ont connus dans plusieurs pays au lendemain de la Grande Guerre (par-dessus tout, l'absence de majorité parlementaire stable dans des périodes de tumultes) apparaissent donc comme le résultat de l'augmentation d'une quantité (le nombre d'électeurs) et des effets qu'elle induit (augmentation du nombre d'élus et baisse concomitante de leur qualité moyenne à une époque où la complexité plus grande des décisions politiques demande au contraire un surcroît de compétence, augmentation de l'écart entre élus et électeurs, augmentation de l'écart entre les électeurs eux-mêmes). L'avènement d'une dictature, que connurent entre autres l'Italie, l'Allemagne, l'Espagne et le Portugal, est le terme d'un mouvement cyclique dont on trouve le schème chez Aristote, mais auquel le style ginién donne pour ainsi dire la forme d'une équation.

La stabilité que procure une majorité absolue ne saurait toutefois constituer une réponse adéquate au problème du maintien de la démocratie, puisque le chef d'un parti majoritaire (ce fut le cas en Italie après que la loi majoritaire eût assuré au parti qui obtiendrait 25 % des suffrages pas moins de 60 % des sièges) manifesterait, en quelque sorte par mouvement naturel, une tendance à la dictature. Dans les pays où existe une opinion publique forte (Gini parle des petits États hautement civilisés et cite le cas des démocraties nordiques), cette tendance peut être contenue. La protection adéquate de la minorité exige toutefois des dispositions institutionnelles. En Grande-Bretagne, par exemple, la minorité s'est vue reconnaître une fonction propre et même un nom (l'Opposition de Sa Majesté)⁵⁰. Aussi, Gini propose-t-il une série de mécanismes qui permettront d'éviter les périls jumeaux de l'instabilité et de la trop forte majorité : proportion de sièges garantie pour la minorité et la majorité⁵¹, mise sur pied d'organes destinés à se faire contrepoids⁵², combinaison du suffrage universel et du suffrage

50. *Problemi del dopoguerra*, p. 60.

51. Le parti qui obtiendrait la majorité absolue des voix (moyennant un second tour si aucun n'atteignait ce seuil au premier scrutin) se verrait octroyer une fraction des sièges non inférieure à un certain seuil (par exemple, 60 %), alors que les minorités se verraient garantir elles aussi une proportion minimale des sièges (par exemple, 20 %). *Ibid.*, p. 66.

52. Gini propose que le chef de l'État, entouré d'un conseil où serait représentée l'opposition, dispose de pouvoirs indépendants de ceux du chef du gouvernement et se voie confier la protection des minorités. *Ibid.*

indirect⁵³, recours au référendum, droit d'initiative et droit de pétition⁵⁴, recours aux audiences publiques et aux sondages d'opinion⁵⁵. En dépit de cet arsenal de mesures inspirées de l'expérience négative dont émerge l'Italie comme de celles, plus positives, de la Grande-Bretagne, de la Suisse et des États-Unis, la conclusion de Gini réaffirme la porosité de la frontière entre démocratie et dictature : s'il est possible de définir la première comme « le gouvernement de l'État par le moyen de l'opinion publique » et la seconde comme « le gouvernement de l'État par une personne ne tenant pas compte de l'opinion publique », il ne faut pas oublier, rappelle Gini, que, d'une part, « dans le régime démocratique, l'opinion est souvent manipulée à un point tel que son expression en vient à coïncider avec les intérêts ou les désirs d'une ou de quelques personnes » et, d'autre part, « les autocrates les plus avisés non seulement se préoccupent de connaître, mais tiennent compte de l'opinion publique, de façon à trouver dans les masses un appui à leur régime ». De là la convergence pratique, durant l'entre-deux-guerres, des mesures adoptées par démocraties et dictatures, « pour tout ce qui concerne la sécurité et l'assistance sociales, les communications, les travaux publics, la politique des échanges et des crédits internationaux »⁵⁶. Au lendemain de la guerre, Gini apparaît donc bien moins réconcilié avec le principe démocratique que désillusionné des vertus de la dictature.

53. Selon Gini, un système d'élection par paliers (communal, provincial, régional et national), outre qu'il rendrait difficile l'usurpation du pouvoir (l'opposition serait présente aux quatre niveaux), aurait l'avantage de combiner le suffrage universel (pour l'élection des délégués communaux) à une procédure de filtrage ou de sélection (les délégués provinciaux seraient élus par les communaux, les régionaux par les provinciaux et les nationaux par les régionaux). Il y aurait pour ainsi dire commensurabilité entre la portée du droit de vote et les compétences cognitives de chacun. *Ibid.*, p. 67-70.

54. *Ibid.*, p. 75-77.

55. *Ibid.*, p. 78-80.

56. *Ibid.*, p. 80. Notons que Gini avait publié deux ans plus tôt un article intitulé « Il polso della nazione » (*Archivio di Studi Corporativi*, XIII, IV, 1942, p. 465-473), dans lequel il recensait l'essentiel de la littérature américaine, alors naissante, consacrée aux sondages d'opinion. Bien au fait des dimensions techniques et statistiques du sondage, Gini discutait également l'usage politique qui pouvait en être fait. Selon lui, l'opinion publique est un facteur « non négligeable » aussi bien pour les régimes autoritaires que pour les régimes démocratiques et, n'ayant pas à se soumettre à l'impératif de publicité qui incitait les démocraties à modeler et à manipuler l'opinion publique (Gini accuse les dirigeants américains d'avoir usé de tels procédés pour justifier l'entrée en guerre de leur pays), les premiers étaient peut-être encore mieux placés que les seconds pour la mesurer.

LA LOI DES CYCLES POLITIQUES

Le rapport entre démocratie et dictature est par ailleurs tributaire d'un mouvement d'alternance qui a depuis longtemps retenu l'attention des historiens :

L'exercice de l'autorité souveraine et politique [...] semble au départ concentrée entre les mains d'un individu, puis, petit à petit, ses privilèges sont étendus à un groupe en croissance constante, jusqu'à ce qu'il finisse par être considéré comme un droit appartenant théoriquement à tous les individus constituant la nation. Mais, après un certain temps, le régime démocratique laisse voir des signes de dégénérescence ; apparaît alors un monarque, un tyran ou un dictateur, peu importe le nom qu'on lui donne, et le cycle reprend encore une fois son cours⁵⁷.

L'apport de Gini à cette représentation conventionnelle consiste à la situer dans une architectonique où le cycle politique répond à deux mouvements plus fondamentaux, soit le cycle démo-économique, soit le cycle bio-démographique. Le « néo-organicisme » de Gini, appelé aussi parfois théorie du « métabolisme social » est issu d'une révision de la théorie parétienne de la circulation des élites et cherche à décrire un ensemble de mouvements cycliques, dont les rythmes diffèrent mais entre lesquels existe une forme de synchronisation⁵⁸. Ainsi distingue-t-il : (1) des cycles biologiques profonds, caractérisés par la croissance puis le déclin de la puissance reproductive d'une nation et dont l'issue fatale ne peut être prévenue que par l'apport d'éléments étrangers, plus vigoureux ; (2) des cycles démo-économiques plus courts, où, à une croissance démographique rapide, caractérisée par une rareté du capital et une faible différenciation sociale, succède une phase où l'accumulation du capital s'accompagne d'une différenciation sociale et d'une différenciation des comportements reproductifs selon les classes, et où le déclin ne peut être conjuré que par l'adjonction aux classes

57. « The Scientific Basis of Fascism », p. 109.

58. La théorie de la circulation des élites de Pareto est présentée pour la première fois dans *Systèmes socialistes* (1902), puis développée dans son *Trattato di Sociologia Generale* (1916). La théorie du métabolisme social de Gini est largement esquissée dans « Il diverso accrescimento delle classi sociali e la concentrazione della ricchezza » (*Giornale degli economisti*, vol. XXXVII, janvier 1909), puis perfectionnée dans une série d'ouvrages ultérieurs : *I fattori demografici dell'evoluzione delle nazioni* (Torino, 1912), *Patologia economica* (Milano, 1924), *Il Neo-organicismo* (Catania, 1927), etc. Selon G. Levi Della Vida, les deux théories se distinguent nettement : celle de Pareto est largement descriptive et s'appuie essentiellement sur une série d'exemples historiques ; celle de Gini a un caractère explicatif, puisqu'elle ramène le cycle à une cause ultimement biologique, et s'appuie sur une analyse statistique. Voir « La teoria della circolazione delle aristocrazie del Pareto e la teoria del ricambio sociale del Gini », *Sezione Italiana dell'Istituto Internazionale di Sociologia al Congresso di Bruxelles, 25-29 Agosto 1935-XIII*, Roma, 1935.

supérieures des éléments les meilleurs des classes inférieures ; (3) des cycles politiques caractérisés par une alternance entre des périodes de diffusion et de concentration de l'autorité (politique, bien sûr, mais aussi familiale, religieuse, économique).

La loi des cycles politiques repose sur le constat d'une insuffisance de l'économie politique classique. L'exercice de l'autorité politique et la participation aux affaires publiques apparaissent, au regard de celle-ci, comme un type d'activité paradoxal : ils ne revêtent pas le caractère onéreux qu'implique la définition économique du travail ; pourtant, ils présentent une utilité productive qui interdit à la science économique de les négliger. Le caractère plaisant, plutôt que pénible, de l'activité politique et de l'exercice de l'autorité fait en sorte qu'au contraire de la spécialisation qu'entraîne la loi de la division du travail – chacun se livre à une activité spécifique dont la production peut donner lieu à l'échange –, on observe un phénomène de division et de subdivision du pouvoir politique – chacun tend à obtenir sa part du pouvoir politique, suivant un mouvement que Gini compare à celui de la dégradation de l'énergie. Mais lorsque cette dilution de l'autorité atteint un point qui lui fait perdre la plus grande part de son efficacité, s'opère alors une restauration de l'exercice unifié de celle-ci par le moyen d'un coup d'État ou d'une révolution et le système retrouve son équilibre, ce qu'illustre justement « l'expérience » fasciste⁵⁹.

Dans une conférence prononcée à l'occasion du tricentenaire de l'Université Harvard en 1936, Gini décèle des mouvements cycliques analogues sur les plans de l'autorité familiale (dont on observe la désintégration à l'ère moderne tout comme à certaines époques de la Grèce et de la Rome anciennes), de l'autorité religieuse (avec alternance entre des périodes de mysticisme et de matérialisme) et de l'organisation économique (gouvernée par un mouvement entre, d'une part, l'individualisme et, d'autre part, le corporatisme). Une compréhension adéquate de ces mouvements cycliques suppose toutefois que l'on cherche à établir « une correspondance solide entre de telles régularités et les circonstances externes ou internes dans lesquelles se trouvent les populations »⁶⁰. Le régime le meilleur sera alors celui qui sera le mieux adapté à ces circonstances : ainsi, le parlementarisme anglais du XIX^e siècle constituait la forme politique convenant à l'époque de l'individualisme, du matérialisme et du laissez-faire ; les empires centralisés de Rome et de Byzance, comme ceux des Aztèques et des Incas, ont, eux aussi, à une autre époque, représenté une forme dont le succès est attesté par leurs réalisations civilisationnelles et le caractère par comparaison

59. *Ibid.*, p. 110-111.

60. « Authority and the Individual during the Different Stages of the Evolution of Nations », in *Authority and the Individual*, Cambridge (Mass.), Harvard University Press, 1937, p. 252.

informe des corps politiques les entourant⁶¹. Les facteurs gouvernant les relations entre, d'un côté, l'individu, et, de l'autre, l'autorité familiale, étatique ou religieuse sont d'ordres divers. Ce sont par exemple : la psychologie collective (la diffusion de l'initiative personnelle et du *self control* – caractéristiques des Anglais – permet une organisation individualiste et démocratique ; aux peuples « frivoles », « indolents », « inconstants » ou « erratiques » – lire : les Italiens – convient mieux un régime autoritaire, plus susceptible « de les induire à des comportements convenables ou de circonvenir leurs excès naturels ») ; le degré d'homogénéité des caractéristiques physiques et culturelles, qui apparaît en relation inverse avec le degré d'autorité nécessaire à « la réalisation spontanée du consensus social » ; la distribution des ressources intellectuelles, artistiques et morales (une faible dispersion autour de la moyenne sera propice à la démocratie – les individus se ressemblant –, alors qu'une forte disparité entraînera une hiérarchie naturelle et un gouvernement des éléments supérieurs) ; l'environnement économique (une crise, par exemple, suscitera une demande d'intervention de la part de l'autorité politique) ; l'équilibre entre la population et les ressources disponibles (la surpopulation comme la sous-population peuvent appeler une politique démographique)⁶². Le jeu de ces facteurs répond à son tour à un mouvement cyclique de l'évolution des nations, dans lequel on peut distinguer un niveau où les transformations socio-économiques répondent à des changements démographiques et un second, plus fondamental, où la démographie s'explique à son tour par le facteur proprement biologique. La mise au jour des mécanismes qui gouvernent l'intégration de tous ces niveaux constitue l'objet du programme de recherche néo-organiciste. La succession des régimes politiques répondant à des mouvements plus obscurs et plus profonds, la « science politique » ginienne n'est par conséquent qu'un élément d'une « démographie intégrale » reposant sur l'hypothèse d'une analogie substantielle entre sociétés humaines et organismes vivants⁶³.

61. *Ibid.*, p. 253.

62. *Ibid.*, p.253-258, *passim*.

63. Voir Gini, *Il Neo-organicismo*, Studio editoriale moderno, Catania, 1927. L'exposé le plus complet du programme néo-organiciste se trouve toutefois dans *Prime linee di patologia economia*, *op. cit.* Le parallèle le plus « lourd » qu'on y trouve, sur le plan politique, est celui qui compare le gouvernement – comme organe de *décision* par opposition aux assemblées comme lieu de *délibération* – au cerveau des vertébrés supérieurs (p. 679).

CONCLUSION

Dans l'Italie de l'entre-deux-guerres, la critique ginienne de la démocratie apparaît comme le type de construction intellectuelle susceptible d'autoriser un esprit animé par l'idéal scientifique à se rallier au fait accompli. Mais quel intérêt garde-t-elle aujourd'hui ? Le programme néo-organiciste n'a certes pas survécu à son concepteur, même si le projet d'une explication biologique des comportements sociaux demeure bien vivant. En revanche, le travail d'épurement et de durcissement du plaidoyer anti-démocratique auquel s'est livré Gini donne justement à voir un noyau de problèmes et d'objections qui font sens dans un nouveau contexte, celui du passage, non plus de la démocratie parlementaire à la démocratie de partis, mais de celle-ci à la « démocratie du public »⁶⁴. Plutôt que de disparaître en raison de l'illégitimité qui frappe aujourd'hui le refus avoué de la démocratie, les termes de la critique ginienne ont en effet subi une forme de déplacement ou de conversion : par exemple, des reproches hier adressés au principe du suffrage universel ou à l'institution parlementaire le sont aujourd'hui au référendum ou encore aux sondages et à l'opinion publique à laquelle ceux-ci sont sensés prêter voix.

Ainsi leur fait-on grief, tout comme Gini à l'endroit des institutions démocratiques, de négliger l'intensité des préférences, d'offrir une représentation atomiste de la société et d'être régis par une logique agrégative débouchant sur une opinion incohérente⁶⁵. En abaissant radicalement le coût de la participation politique, le sondage transporte en effet l'égalité reconnue au vote sur le terrain de l'opinion⁶⁶. Et il est tout aussi vrai qu'à l'opinion

64. Manin, *op. cit.*, p. 279-302. Selon Manin, cette dernière « métamorphose du gouvernement représentatif » se caractérise notamment par la personnalisation du choix électoral, une place accrue de « l'image » par rapport aux programmes (typiques de la démocratie de partis), la montée en puissance des experts en communication comme des médias, le découplage entre l'opinion publique et l'expression électorale.

65. Le texte canonique à cet égard est l'article du sociologue Pierre Bourdieu, « L'opinion publique n'existe pas », paru initialement dans *Les Temps modernes* (n° 318, janvier 1973, p. 1292-1309), puis recueilli dans *Questions de sociologie* (Éditions de Minuit, Paris, 1980). Voir aussi, dans la même veine, Patrick Champagne, *Faire l'opinion, le nouveau jeu politique*, Éditions de Minuit, Paris, 1990. Les défenseurs des sondages n'ont pas manqué de souligner la parenté de ces vues avec les craintes de la première moitié du siècle relatives à la consécration de l'incompétence par le suffrage universel. En arguant de l'identité de principe entre ceux-ci et le suffrage universel, ils confirment d'ailleurs cette extension de l'égalité politique formelle : au droit de vote pour tous répond le droit pour chacun d'avoir une opinion. Voir, par exemple, Alain Lancelot, « Sondages d'opinion publique et suffrage universel », *Commentaire*, 10 (3), 1980, p. 214-218.

66. Selon les praticiens des sondages, l'intensité des préférences peut être mesurée lorsque l'on offre aux répondants des choix ordonnés et le reproche suivant lequel les sondages reposent sur le postulat d'une égale valeur de toutes les opinions est par conséquent invalide. Mais si l'on estime que l'intensité des préférences se mesure essentiellement par les coûts

publique amorphe et artefactuelle résultant de l'agrégation de réponses exprimées par des individus qui ne se connaissent pas et qui, en raison même des exigences de la représentativité échantillonnale, ne *doivent pas* se ressembler, peut être opposée la voix des groupes sociaux dont les intérêts sont exprimés par des porte-parole ou encore l'opinion éclairée dont sont susceptibles les réseaux d'individus directement concernés par un problème donné. D'une façon qui évoque encore plus directement les critiques de Gini, la décision de majorité, notamment les problèmes formels posés par l'agrégation des préférences et les divers paradoxes qui y sont liés, a fait l'objet, depuis les années 1950, d'une abondante littérature⁶⁷. L'absence de prise en compte de l'intensité des préférences a également été soulevée à propos du recours au référendum. Celui-ci, notamment lorsqu'il procède de l'initiative des citoyens, est souvent présenté comme une forme de démocratie directe, par opposition à l'élitisme constitutif de la démocratie représentative. Or, l'une des faiblesses relevées à l'occasion des bilans de cette pratique a trait précisément au postulat d'égalité des intensités des préférences sur lequel elle repose. La démocratie représentative, parce qu'elle offre divers moyens de faire pression sur les élus qui auront à prendre la décision, apparaît à cet égard plus susceptible de traduire la distribution réelle des opinions, définie comme le nombre pondéré par l'intensité⁶⁸. On peut également soutenir qu'accorder à chaque voix un poids identique, c'est postuler que l'unité politique consultée est constituée d'atomes interchangeables et non de groupes auxquels on pourrait aussi vouloir reconnaître une égalité ; la négociation entre élites pourrait s'avérer un moyen plus sûr d'échapper à la tyrannie de la majorité⁶⁹. Enfin, si l'exemple choisi par Gini pour illustrer les problèmes d'équité intergénérationnelle (la politique démographique) et l'organicisme « national » qu'il oppose à la vision atomiste de la société comme « agrégat d'individus veillant à leurs intérêts » peuvent sembler datés, on discute fréquemment, sous l'angle de la contradiction entre les intérêts d'une génération donnée et ceux des générations passées ou futures, des thèmes comme ceux de la préservation de la mémoire historique, de la protection de l'environnement ou de l'équilibre des finances publiques⁷⁰.

consentis à l'expression de l'opinion politique, on conclura en sens contraire, puisque, dans un sondage, les coûts associés à l'une ou l'autre des réponses sont identiques, alors qu'entre ceux-ci et ceux que suppose, par exemple, la participation à une manifestation de rue, il y a un écart énorme.

67. L'ouvrage déjà cité de Pierre Favre, *La décision de majorité*, offre un magistral survol critique de cette littérature.

68. On trouvera une synthèse des évaluations de l'expérience californienne en matière de référendums dans James Iain Gow, « Les effets pervers d'une bonne idée : la démocratie directe en Californie », *Politique et sociétés*, vol. 17, n^{os} 1-2, 1998, p. 239-271.

69. *Ibid.*, p. 267.

70. Donnant lieu parfois à des revendications comme celle d'un droit de vote pour les

Les similitudes que l'on peut observer entre le refus explicite de la démocratie, tel qu'il s'exprimait dans la première moitié du siècle, et la critique contemporaine des sondages d'opinion ou des référendums n'impliquent en aucune façon que l'on impute aux tenants de cette dernière des motifs inavouables. Symétriquement, on doit voir dans le premier beaucoup plus qu'une attitude aberrante dont nous serions heureusement délivrés et que l'on pourrait reléguer au cabinet des curiosités intellectuelles. En fait, l'incontestabilité dont jouit aujourd'hui l'idéal démocratique nous voile tout à la fois le sérieux des critiques adressées naguère au suffrage universel et au parlement par certains de leurs adversaires et la gravité de celles adressées aujourd'hui aux sondages d'opinion et aux référendums. La prise en compte des unes et des autres suggère que le principe de majorité au cœur de l'expérience originelle ayant donné son nom à la démocratie⁷¹, qu'il se traduise solennellement dans l'égalité du suffrage ou, de façon plus équivoque, dans celle de l'appartenance à une population statistique, conserve un caractère éminemment problématique. La « pathologie politique » élaborée par Corrado Gini mérite donc d'être reconstituée et analysée : en regard de l'histoire des idées, certes, à titre d'instance singulière de ce qu'on pouvait considérer à l'époque comme la « critique scientifique de la démocratie », mais aussi en regard de la réflexion sur les formes actuelles de la démocratie, à titre de faisceau d'objections et d'interrogations subsistant à la disparition de sa gangue idéologique originelle.

enfants (à être exercé par les parents) ou encore celle d'un article constitutionnel interdisant les déficits budgétaires et constituant de ce fait une camisole de force pour les majorités parlementaires.

71. « Si, à Sparte, la majorité de *l'apella* ne se différenciait de la minorité que par la puissance de son cri, à Athènes, toutes les décisions de procédure dont on a eu connaissance témoignent d'une fermeté incomparable dans l'application du principe de majorité. » Favre, *La décision de majorité*, p. 287.